

Acte de mariage de FRITEAU Michel et MARTINET Jeanne [554]x[555]

Michel FRITEAU et Janne MARTINET tous deux de cette paroisse après avoir fiancé et les trois bans de leur futur mariage canoniquement faits sans opposition contractèrent mariage par parole de présent et reçurent la bénédiction nuptiale le 19 janvier 1713. Présents Marin MARTINET et Anne JOUADÉ père et mère de l'épouse, Robert MARTINET, François ALIS et autres qui ne signent par J. CALLEAUX curé.